

de mise en vigueur

du 12 novembre 2025

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ Les décrets ci-après du 26 août 2025 publiés dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 9 septembre 2025, entrent en vigueur le 15 novembre 2025 :

- a. décret du 26 août 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'ouvrage de CHF 19'600'000.- pour financer les mesures d'assainissement prioritaires et la couverture photovoltaïque du Centre Blécherette, le Mont-sur-Lausanne (BLV 172.70) ;
- b. décret du 26 août 2025 accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 24'690'000.- destiné à financer l'achat d'une fraction du bien-fonds n°870 de la commune de Prilly sis à la Route des Flumeaux 50, propriété de SICPA SA (BLV 172.70).

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 12 novembre 2025.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

M. Staffoni

Date de publication : 18 novembre 2025